

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 23 juillet 2020 à 18h30 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

Compte rendu

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BOURET – DAIRAIN – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – DEFORCEVILLE – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DULIN – MARTEL VOISIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – EYNARD – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – DUROT – FONTAINE – MONFLIER – RHUIN – CHAGNON – KOCH – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL

Etaient excusés :

M. Michel BLONDIN donne pouvoir à M. Hervé DENIS
Mme Lydie NOEL donne pouvoir à M. Éric BALEDENT
Mme Florence PETIT donne pouvoir à Mme Monique BOULART
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à M. Claude BOURET
Mme Danielle VASSEUR donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Angelo TONOLLI donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Francis HENIQUE
Mme Brigitte GARBE donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
Mme DUPONT-BOSIO donne pouvoir à M. Frédéric GARET
M. CHATENAY
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Frédéric DELOHEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner M. Éric BALEDENT conformément aux textes en vigueur, en qualité de Secrétaire de Séance.

2020.018 Adoption du dispositif de vote par boîtier électronique

Monsieur DEMARTHE invite l'Assemblée à procéder aux votes qui suivent, par boîtier électronique. En effet, bien que cette procédure n'apparaisse pas dans le règlement intérieur du conseil communautaire adopté le 6 septembre 2017, le dispositif de vote par boîtier électronique permet de raccourcir considérablement la durée des opérations de vote et de dépouillement des résultats et ainsi de respecter plus facilement les règles sanitaires préconisés par le conseil scientifique dans son avis du 8 mai dernier. Ce dispositif respecte bien entendu le secret du scrutin pour les votes qui le nécessitent.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 contre, 3 blancs)

- d'adopter le dispositif de vote par boîtier électronique pour les votes devant intervenir à l'occasion de ce conseil

1) 2020.019 Délégation de pouvoir au Président

- Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité pour le conseil Communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-Présidents ayant reçu délégation ou au bureau dans son ensemble,
- Considérant qu'il est opportun de confier une large délégation au Président, afin de permettre aux services de gérer avec efficacité les missions confiées,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (1 contre, 8 abstentions)

- d'accorder une délégation au Président, pour toute la durée de son mandat, pour les points ci-dessous énumérés :
 - Réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget
 - Réaliser les lignes de trésorerie
 - Demander auprès de tous les organismes l'attribution de subventions et de soutiens financiers
 - Fixer les plans de financement des opérations prévues au budget
 - Fixer les tarifs de vente des produits des boutiques de l'office de tourisme communautaire
 - Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
 - Fixer les droits prévus au profit de la communauté qui n'ont pas un caractère fiscal
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, des contrats de prestations de service ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget
 - Décider de la conclusion et de la révision des baux immobiliers
 - Décider de l'acquisition et de l'aliénation des biens mobiliers et immobiliers
 - Exercer les droits de préemption en application du code de l'urbanisme et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien.
 - Prendre toutes les décisions de réalisation d'étude et de diagnostic prescrites pour les opérations d'aménagement ou de travaux
 - Signer les conventions prévues par le code de l'urbanisme pour les participations au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ou pour voirie et réseaux

- Intenter les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, en désignant ou non un avocat
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Adhérer aux associations qui permettent la réalisation des compétences de la communauté
- Fixer et modifier le tableau des effectifs dans la limite des crédits disponibles au budget
- signer les contrats de travail à durée déterminée ou indéterminée des agents non titulaires
- adhérer aux différents services proposés par le centre de gestion de la Somme
- attribuer les logements pour nécessité de service

2) 2020.020 Fixation des indemnités de fonction des membres du Bureau

- Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale
- Vu l'article L.5211.12 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 2ème alinéa relatif à la détermination de l'enveloppe indemnitaire globale à prendre en compte
- considérant qu'il a été convenu que l'enveloppe indemnitaire serait minorée de 5% par rapport au maximum prévu par les textes
- Vu l'article R.5216-1 du CGCT relatif à la détermination des indemnités de fonctions
- Considérant que les Vice-Présidents et les conseillers délégués bénéficieront d'une délégation de fonction par arrêté du Président

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité (6 contres, 14 abstentions)

- d'allouer des indemnités de fonction au président, aux vice-présidents et aux conseillers délégués de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme, à partir de la date de leur entrée en fonction.
- de fixer le taux de l'indemnité du Président au taux de 77,14 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire.
- de fixer le taux de l'indemnité de Vice-Président au taux de 32,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire.
- de fixer le taux de l'indemnité de conseiller délégué à 15,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire.
- de dire que ces indemnités seront revalorisées automatiquement en fonction des variations de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire.

3) Constitution des commissions obligatoires

- Vu les articles L.2121-22 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la constitution de commissions d'instruction à caractère permanent,
- considérant que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentativité proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du conseil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de constituer les commissions communautaires et de désigner les membres appelés à y siéger de la manière qui suit :

a) 2020.021 Commission d'appels d'offres (CAO)

- Considérant que la CAO est composée du Président de la CABS ou son représentant et de 5 membres titulaires et 5 suppléants
- Considérant que les membres doivent être élus au sein du conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Président fait appel à candidatures.

Liste 1 : Titulaires : S. HAUSSOULIER, P. LEFEBVRE, F. FRION, J. MARQUE, A. COUEILTE

Suppléants : R. PATTE, P. CHAGNON, C. LEBLOND, M. DELAGE, M. BOULART

Liste 2 : Titulaire : TONOLLI

Ont été élus, après appel à candidatures, les 5 conseillers communautaires titulaires et les 5 suppléants suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Stéphane HAUSSOULIER	Régis PATTE
Pascal LEFEBVRE	Patricia CHAGNON
Fabrice FRION	Claude LEBLOND
José MARQUE	Michelle DELAGE
Angelo TONOLLI	Monique BOULART

b) 2020.0.22 Commission de délégation de service public

- Considérant que la commission de délégation de service public est composée du Président de la CABS ou son représentant et de 5 membres titulaires et 5 suppléants
- Considérant que les membres doivent être élus au sein du conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Président propose que cette commission soit composée à l'identique de la commission d'appels d'offre, ce qui est adopté à l'unanimité.

Ont été élus, après appel à candidatures, les 5 conseillers communautaires titulaires et les 5 suppléants suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Stéphane HAUSSOULIER	Régis PATTE
Pascal LEFEBVRE	Patricia CHAGNON
Fabrice FRION	Claude LEBLOND
José MARQUE	Michelle DELAGE
Angelo TONOLLI	Monique BOULART

c) 2020.023 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

- Après avoir fixé le nombre de membres de cette commission à 13, dont 10 issus du conseil communautaire et 3 représentants des associations locales,
- Considérant que les membres issus du conseil communautaire sont désignés dans le principe de la représentation proportionnelle,

Ont été désignés, après appel à candidatures :

TITULAIRES
Claude BOURET
Angelo TONOLLI
Isabelle ARCIVAL
Aurélien DOVERGNE
Frédéric GARET
Hervé DENIS
Danielle VASSEUR
Patrick DAIRAINÉ
Chantal MONFLIER
Sarah DUPONT-BOSIO

SUPPLEANTS
Maryvonne DAUSSY
Pierre LEMARCHAND
Justine DUROT
Francis HENIQUE
Amandine FONTAINE
Patrick LEDET
Christophe MENNESSON
Pascal LEFEBVRE
Stéphane HAUSSOULIER
Fabrice FRION

- de désigner les associations locales ainsi qu'il suit :
Maison pour Tous, TAA Services et Prélude

d) 2020.024 Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

- Vu l'article 165DA du Code Général des Impôts
- Vu les articles 346 à 346 B de l'annexe III du Code Général des Impôts
- Considérant que le directeur départemental des finances publiques doit désigner 10 commissaires titulaires et 10 suppléants, sur la base d'une liste de contribuables, en nombre double dressée par le conseil communautaire, sur proposition des communes membres

Ont été désignés à l'unanimité (1 abstention)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Patricia CHAGNON	Clémence FROISSART-SENLIS
Maryse DUBOS	Monique BOULART
Angelo TONOLLI	Jean-Yves BLONDIN
Isabelle ARCIVAL	Maryvonne DAUSSY
Françoise BOURCERONDE	Pierre LEMARCHAND
Christian LESENNE	Claude BOURET
Hervé DENIS	Didier DANTEN
Aurélien DOVERGNE	Christiane FRANCOIS
Frédéric GARET	Claude LEBLOND
Patrick DAIRAINÉ	Bernard DUQUESNE
Stéphane HAUSSOULIER	Bernard DUCROCQ
Michelle DELAGE	Francis HENIQUE
Francis EYNARD	Anne-Marie DORION
Sarah DUPONT-BOSIO	Frédéric DELOHEN
Michel LEPAGE	Régis PATTE
Olivier MALLET	Fabrice FRION
Philippe WALRAVE	Lydie NOEL
Arnaud BIHET	Françoise MAISON
Jean-Paul LECOMTE	Daniele DUPUY
José MARQUE	Chantal MONFLIER

e) 2020.025 Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

- Le Président propose de fixer à 45, le nombre des membres appelés à siéger à la CLECT, soit un membre pour chacune des communes de moins de 3 000 habitants et trois pour Abbeville

Il fait appel à candidature pour Abbeville

Lydie NOEL, Pascal DEMARTHE, Hervé DENIS proposent leur candidature.

Ont été désignés membres représentant la commune d'Abbeville à l'unanimité (6 abstentions)

Lydie NOEL – Pascal DEMARTHE – Hervé DENIS

f) 2020.026 Commission intercommunale d'accessibilité

Ont été désignés après appel à candidatures, les 6 conseillers communautaires qui suivent, à l'unanimité (1 abstention)

Régis PATTE, Claude LEBLOND, Francis HENIQUE, Aurélien DOVERGNE, Patrick DAIRAINÉ, Frédéric GARET

4) 2020.027 Création des commissions thématiques

- Vu les articles L.2121-22 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la constitution de commissions d'instruction à caractère permanent,
- considérant que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentativité proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du conseil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de créer des commissions communautaires facultatives à la majorité (2 contres, 2 abstentions) – chaque commission sera composée d'environ 15 délégués.

- a) Commission Finances
- b) Commission Développement Économique et Touristique
- c) Commission Voirie
- d) Commission Petite Enfance, Enfance/Jeunesse et éducation, Politique de la Ville, Sport, Culture
- e) Commission Développement durable
- f) Commission Aménagement du territoire
- g) Commission Solidarités et Santé
- h) Commission Mobilité

5) Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs

Compétence aménagement numérique du territoire

a) 2020.028 Syndicat mixte Somme Numérique

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21
- Considérant que les statuts du syndicat prévoient la désignation de 4 représentants,

Le Président propose :

Fabrice FRION – Jean GORRIEZ – Laurent PARSIS

Monsieur Francis EYNARD présente sa candidature

Monsieur le Président constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de représentants propose de désigner, ce qui est accepté à l'unanimité (2 abstentions),

Fabrice FRION – Jean GORRIEZ – Laurent PARSIS et Francis EYNARD sont désignés pour représenter la CABS au Syndicat Mixte Somme Numérique

Compétence développement économique

- ✓ Promotion du tourisme

b) 2020.029 Syndicat mixte d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Longpré les Corps Saints, Airaines, Oisemont

- Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Longpré-Airaines-Oisemont
- Considérant que le syndicat est constitué de la communauté de communes Somme Sud-Ouest et de la CABS

Le Président propose :

Titulaires : Robert DEBRAY, Claude JACOB et Michel DEFORCEVILLE

Suppléant : Andoche POCHOLLE

Mme Patricia CHAGNON et M. Michel TRENCART présentent leur candidature aux postes de suppléants

Monsieur le Président constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de représentants propose de désigner, ce qui est accepté à la majorité (3 contres)

Titulaires

Robert DEBRAY

Claude JACOB

Michel DEFORCEVILLE

Suppléants

Andoche POCHOLLE

Michel TRENCART

Patricia CHAGNON

C) 2020.030 Conseil d'exploitation de la Régie Office de tourisme de la Baie de Somme

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1412-1 et L 1412-2, L 2221-11 à L 2221-14
- Vu les statuts établis pour la Régie office de tourisme de la Baie de Somme
- Considérant que le conseil d'exploitation de la Régie est composé de 43 membres dont 22 désignés par le conseil communautaire, sur proposition du président, et de 21 choisis parmi les organismes ou associations représentant des professionnels du tourisme

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité

- de désigner sur proposition du président, les 22 conseillers communautaires appelés à siéger au conseil d'exploitation de la Régie office de tourisme de la Baie de Somme, ainsi qu'il suit :

Brigitte KOCH (70 voix – 3 contre – 2 abstentions)
Christian LESENNE (69 voix – 6 contres)
Robert DEBRAY (68 voix – 5 contres – 2 abstentions)
Clémence FROISSART (68 voix – 4 contres – 3 abstentions)
Henri SANNIER (68 voix – 6 contres – 1 abstention)
Claude LEBLOND (67 voix – 7 contres – 1 abstention)
Jean-Paul LECOMTE (66 voix – 5 contres – 4 abstentions)
Daniel LENNE (65 voix – 8 contres – 2 abstentions)
Danielle DUPUY (64 voix – 11 contres)
Pascal LEFEBVRE (64 voix – 7 contres – 4 abstentions)
Danielle VASSEUR (64 voix – 9 contres – 2 abstentions)
Luc CHATENAY (63 voix – 7 contres – 5 abstentions)
Michel LEPAGE (63 voix – 10 contres – 2 abstentions)
Olivier MALLET (62 voix – 12 contres – 1 abstention)
Christophe MENNESSON (62 voix – 12 contres – 1 abstention)
Laurent PARSIS (62 voix – 8 contres – 4 abstentions – 1 blanc)
Jean- Michel MENOURE (61 voix – 9 contres – 4 abstentions – 1 blanc)
Patrick LEDET (60 voix – 11 contres – 4 abstentions)
Jean GORRIEZ (58 voix – 12 contres – 4 abstentions – 1 blanc)
Lydie NOEL (58 voix – 15 contres – 2 abstentions)
Michelle DELAGE (57 voix – 14 contres – 1 abstention)
Monique BOULART (53 voix – 19 contres – 2 abstentions – 1 blanc)

d) 2020.031 Pays d'art et d'histoire

- Vu les statuts du Pays d'art et d'histoire
- Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un suppléant de la CABS à ce comité de pilotage

Le Président propose :

Titulaire : Henri SANNIER

Suppléant : Christophe MENNESSON

Monsieur le Président constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de représentants propose de désigner, ce qui est accepté à l'unanimité (5 abstentions)

- M. Henri SANNIER délégué titulaire en qualité de représentant de la CABS
- M. Christophe MENNESSON délégué suppléant en qualité de représentant de la CABS

✓ Emploi / formation

e) 2020.032 Mission locale de la Picardie Maritime

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21
- Considérant que les statuts de la Mission Locale de la Picardie Maritime prévoient que siègent à l'assemblée générale les présidents des EPCI contribuant financièrement à l'association, que siègent au conseil d'administration 3 représentants désignés par l'EPCI,

Le Président propose :

Patrick DAIRAIN, Emmanuel DELAHAYE, Eric BALEDEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité (10 abstentions, 2 blancs)

- de désigner MM. DAIRAINÉ – DELAHAYE – BALEDENT

Compétence équilibre social de l'habitat

f) 2020.033 Désignation des représentants de Baie de Somme Habitat, OPH de la Baie de Somme

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21
- Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 421-4, R 421-5 et R 421-8
- Considérant que l'ODA a été rattaché à la CCA par arrêté préfectoral en date du 1^{er} avril 2014
- Considérant que l'effectif du Conseil d'administration de l'ODA a été fixé à 23 membres par délibération du conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Abbeillois en date du 24/04/2014
- Considérant le rattachement de Baie de Somme Habitat à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme depuis le 1^{er} janvier 2017
- Considérant que lorsque l'effectif des membres du Conseil d'administration a été fixé à 23, 13 sont les représentants de l'EPCI de rattachement dont 6 désignés au sein de son Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de fixer à 23 membres l'effectif du conseil d'Administration de la Baie de Somme
- de désigner les 6 délégués pour représenter la CABS au conseil d'Administration :

M. le Président procède à un appel à candidatures.

MM. DEMARTHE, LECOMTE, BOURET, LEDET, HAUSSOULIER, MARQUE, LEBLOND et HENIQUE font acte de candidature

M. Demarthe obtient 64 voix, M. Lecomte obtient 60 voix, M. Bouret obtient 54 voix, M. Ledet obtient 49 voix, M. Haussoulier obtient 62 voix, M. Marque obtient 55 voix, M. Leblond obtient 47 voix et M. Henique obtient 36 voix

MM. Pascal DEMARTHE, Jean-Paul LECOMTE, Claude BOURET, Patrick LEDET, Stéphane HAUSSOULIER et José MARQUE sont désignés pour représenter la CABS au Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat.

2020.034 Désignation des représentants choisis en qualité de personnalités qualifiées pour siéger au Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat

- Considérant le rattachement de Baie de Somme Habitat à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme depuis le 1^{er} janvier 2017
- sur proposition du Président

Le Conseil Communautaire décide de à l'unanimité (8 abstentions, 3 blancs)

- désigner les 7 personnalités qualifiées appelées à siéger au sein du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat de la façon suivante :

Céline COCHE-DEQUEANT (directeur territorial de la Caisse de dépôts et consignations)

Daniel CARPENTIER (ancien président du Pact-Adrim)

Laurent MAILLET (personnalité qualifiée en urbanisme)

Daniel DUBOIS (personnalité qualifiée en finances et environnement)

Eric MOUTON (Vice-Président de la CC du Ponthieu-Marquenterre)

Jean-Pierre BOUDINELLE (Vice-Président à la CC du Vimeu)

Sophie Lemoine (personnalité qualifiée en affaires sociales)

- désigner l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS 80) comme représentante des associations œuvrant pour le logement des personnes défavorisées et représentée par Mme Leila TISGOUINE
- d'autoriser le Président à solliciter la CAF, l'UDAF, Action Logement et ses organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département (CGT et CFDT) afin de désigner leurs représentants devant siéger au sein du CA de BDSH

Compétence aménagement de l'espace communautaire

Départ de Mme Patricia CHAGNON avant le vote.

g) 2020.035 Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme issue de la fusion des anciennes Communautés de Communes de l'Abbevillois, de la Baie de Somme Sud et de la Région d'Hallencourt
- considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la CABS au Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées
- Considérant que les statuts de Baie de Somme 3 Vallées en vigueur prévoient la désignation de 3 délégués titulaires dont le Président, par EPCI et de 3 délégués suppléants, pour siéger au Comité syndical
- Considérant que les statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées doivent être modifiés prochainement afin de tenir compte de la fusion des intercommunalités au 1er janvier 2017 et que le nombre de représentants de la CABS devrait passer à 9 délégués titulaires dont le Président et à 9 suppléants
- Considérant qu'à chaque délégué titulaire est adjoint un délégué suppléant, désigné selon la même procédure que le délégué titulaire, appelé à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire
- Vu que chaque délégué ne pourra siéger qu'au sein d'un seul collège

Le Conseil Communautaire décide de à l'unanimité (4 abstentions, 2 blancs)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Pascal DEMARTHE	Anne-Marie DORION
Dominique HENOCQUE	Daniel LENNE
Stéphane HAUSSOULIER	Francis EYNARD
Emmanuel DELAHAYE	Brigitte KOCH
Claude JACOB	Michel LEPAGE
Jean-Paul LECOMTE	Daniele DUPUY
Frédéric DELOHEN	Christophe MENNESSON
Henri SANNIER	Françoise MAISON
Jean GORRIEZ	Didier DANTEN

Désignation après modification des statuts 14 délégués

Le Conseil Communautaire décide de à l'unanimité (5 abstentions, 2 blancs)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Pascal DEMARTHE	Daniel LENNE
Anne-Marie DORION	Michel LEPAGE
Stéphane HAUSSOULIER	Danielle DUPUY
Emmanuel DELAHAYE	Francis EYNARD

Claude JACOB	Brigitte KOCH
Jean-Paul LECOMTE	Christophe MENNESSON
Frédéric DELOHEN	Françoise MAISON
Henri SANNIER	Didier DANTEN
Jean GORRIEZ	Jean-François LANGLET
Dominique HENOCQUE	Bernard DUCROCQ
José MARQUE	Jean-Marie MACHAT
Arnaud BIHET	Aymerick COUEILTE
Bernard DUQUESNE	Clémence FROISSART-SENLIS
Régis PATTE	Michelle DELAGE

h) 2020.036 Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'opale

- Vu le décret n° 2012-1389 du 11/12/2012 créant le Parc Naturel Marin des estuaires picards-Côte d'Opale
- Vu la composition du conseil de gestion du Parc Naturel Marin des estuaires Picards-Côte d'Opale comprenant notamment 5 représentants des intercommunalités littorales du Pas de Calais, de Picardie et de Seine-Maritime.
- Considérant la sollicitation du Parc Naturel Marin pour désigner un délégué titulaire et un suppléant

Après en avoir, délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité (8 abstentions, 4 blancs)

- désigne Pascal DEMARTHE titulaire et Jean-Paul LECOMTE suppléant en qualité de représentants du conseil communautaire de la CABS au conseil de gestion du Parc Naturel Marin

✓ Organisation de la mobilité

i) 2020.037 Conseil d'exploitation de la Régie Transport

- Vu le Règlement(CE) n°1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route, dit règlement sur les obligations de service public dans les transports
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2221-11 à L 2221-14, R 2221-1 à R 2221-17, R 2221-63 à R 2221-71
- Vu le Code des transports et notamment les articles L 1221-3 à L 1221-11
- Vu le décret n°85-891 du 16 août 1985 et particulièrement les articles 12,18 à 20
- Vu les statuts de la CABS,
- Considérant que la Régie Transports est une régie à seule autonomie financière créée pour assurer le fonctionnement du réseau de bus BAAG le 1^{er} janvier 2016
- Vu les statuts établis pour la Régie Transports dotée de la seule autonomie financière de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme
- Considérant que le conseil d'exploitation de la Régie est composé de 6 élus, de 2 représentants des usagers, du représentant du personnel et d'un représentant des entreprises

M. le Président procède à un appel à candidatures.

Mmes DAUSSY, DELAGE et MM. WALRAVE, MENNESSON, MENOURE, LEBLOND et TONOLLI font acte de candidature

Mme DAUSSY obtient 50 voix, Mme DELAGE obtient 51 voix, M. WALRAVE obtient 51 voix, M. MENNESSON obtient 65 voix, M. MENOURE obtient 60 voix, M. LEBLOND obtient 64 voix et M. TONOLLI obtient 30 voix

Le conseil communautaire décide :

- de désigner 6 conseillers communautaires appelés à siéger au conseil d'exploitation de la Régie Transports, ainsi qu'il suit :
M. Christophe MENNESSON, M. Claude LEBLOND, Jean-Michel MENOURE, M. Philippe WALRAVE, Mme Michelle DELAGE et Mme Maryvonne DAUSSY

j) 2020.038 Fédération Départementale d'Énergie de la Somme

- Considérant que les statuts de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme prévoient la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Le Président propose :

Titulaire : Pascal LEFEBVRE

Suppléant : Robert DEBRAY

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité (2 abstentions, 2 blancs)

- de désigner Pascal LEFEBVRE titulaire et Robert DEBRAY suppléant

k) 2020.039 CNAS

- Considérant que les statuts du Comité National d'Action Sociale prévoient la désignation d'un représentant,

M. DEMARTHE propose sa candidature.

Le conseil communautaire désigne à la majorité (6 contres, 6 abstentions) M. Pascal DEMARTHE

l) 2020.040 Conseil de surveillance des Centres hospitaliers

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21

Après avoir fait appel à candidature, ont été désignés à l'unanimité (5 abstentions, 2 blancs)

Pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier d'Abbeville, Pascal DEMARTHE en qualité de Président et Danielle DUPUY

Pour siéger au conseil d'administration du centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme Stéphane HAUSSOULIER

Compétence Scolaire

m) 2020.041 Conseils d'administration des établissements scolaires

Après avoir fait appel à candidatures, ont été désignés à l'unanimité (5 abstentions, 2 blancs)

- Lycée agricole de la Baie de Somme : Michel BLONDIN
- Lycée Boucher de Perthes : Lydie NOEL
- Ecole privée Saint Gilles : Rose-Noëlle RHUIN suppléante Monique BOULART

- Ecole privée Sainte Marie : Hervé DENIS suppléante Monique BOULART
- Collège de Ponthieu : Anne-Marie DORION suppléante Chantal MONFLIER
- Collège Millevoye : Pascal DEMARTHE suppléante Monique BOULART
- Collège de la Baie de Somme : Jean-Yves BLONDIN suppléant Francis EYNARD
- Collège des Cygnes : Robert DEBRAY suppléant Philippe WALRAVE

Compétence GEMAPI

- n) **2020.042 Syndicat Mixte d'Aménagement hydraulique du Bassin versant de la Somme - AMEVA**
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21
 - Considérant que les statuts du syndicat prévoient la désignation de 3 représentants,

Après en avoir délibéré, sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité (6 abstentions, 2 blancs)

Michel BLONDIN – Pascal LEFEBVRE – Robert DEBRAY

- o) **2020.043 Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard**
- Vu la délibération en date du 29 mars 2018 par laquelle la communauté d'agglomération de la Baie de Somme adhère au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et adopte ses statuts.
 - Considérant qu'il y a lieu de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger au comité syndical.

Après en avoir délibéré, sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité (7 abstentions, 2 blancs)

Titulaires : Pascal DEMARTHE – Emmanuel DELAHAYE
 Suppléants : Pascal LEFEBVRE – Dominique HENOCQUE

- p) **2020.044 Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines - SIAVA**
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 - Considérant que les statuts du syndicat prévoient la désignation de 6 représentants,

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité (2 abstentions, 2 blancs)

BETTENCOURT-RIVIERE	DEFORCEVILLE Michel	PONCHY Stéphane
CONDE-FOLIE	GAMAIN Alain	DEVAUCHELLE Guillaume
LONGPRE LES CORPS SAINTS	DEBRAY Robert	LANDRE Samuel

- q) **2020.045 Syndicat Intercommunal d'Amélioration de l'Écoulement des Eaux du Vimeu (SIAEEV)**
- Vu le Code Général des collectivités Territoriales
 - considérant que la communauté d'agglomération de la Baie de Somme devient membre du syndicat, en représentation-substitution des communes d'Arrest, Brutelles, Estréboeuf, Lanchères, Pendé, Saint-Blimont, Saint-Valery-sur-Somme et Vaudricourt

- considérant qu'il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité (2 abstentions, 2 blancs)

Titulaires : José MARQUE – Stéphane HAUSSOULIER

Suppléants : Arnel BOUCHARD – Bertrand MARTEL

r) 2020.046 Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du canal d'assèchement de Long, Longpré les Corps Saints, Fontaine sur Somme, Pont Remy et Liercourt

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales

- considérant que la communauté d'agglomération de la Baie de Somme devient membre du syndicat, en représentation-substitution des communes de Fontaine-sur-Somme, Longpré-les-Corps-Saints et Liercourt

- considérant qu'il y a lieu de désigner 6 délégués

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité (2 abstentions, 2 blancs)

FONTAINE SUR SOMME	GAVOIS Gilles	DULIN Jean-Luc
LONGPRE LES CORPS SAINTS	DEBRAY Robert	LANDRE Samuel
LIERCOURT	WALRAVE Philippe	TRANCART Christian

Compétences eau potable et assainissement collectif

s) 2020.047 Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région d'Hallencourt

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales

- Vu l'arrêté préfectoral n° 2019/459 du 19 novembre 2019 portant transformation du SIAEP de la région d'Hallencourt en syndicat mixte fermé à compter du 1^{er} janvier 2020

- considérant que la communauté d'agglomération de la Baie de Somme devient membre du syndicat, en représentation-substitution des communes d'Hallencourt, Sorel-en-Vimeu et des communes associées Hocquincourt et Wanel

- considérant qu'il y a lieu de désigner 8 délégués

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité (2 blancs)

HALLENCOURT	DELOHEN Frédéric DESZENCLOS Jean-Marc	DEGROOTE Aude OLEN Corinne	LETUVE Bénédicte MONIEZ Jean
SOREL EN VIMEU	DORÉ Gilles	BIECKENS Sylvie	

t) 2020.048 Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Pont Rémy

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales

- Vu l'arrêté préfectoral n° 2019/455 du 19 novembre 2019 portant transformation du SIAEP de la région de Pont-Rémy en syndicat mixte fermé à compter du 1^{er} janvier 2020

- considérant que la communauté d'agglomération de la Baie de Somme devient membre du syndicat, en représentation-substitution des communes de Bray-les-Mareuil, Eaucourt-sur-Somme, Epagne-Epagnette, Erondelle et Liercourt
- considérant qu'il y a lieu de désigner 15 délégués

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité (2 blancs)

BRAY LES MAREUIL	DEBUS Brigitte	GARDEL Joël	YSEBAERT Eric
EAUCOURT SUR SOMME	LEGER Jean-Marie	BOURGOIS Jean-Luc	DELABROYE Gerard
EPAGNE-EPAGNETTE	FALCO Dominique	LOTTIN René	LEFEBVRE Pascal
ERONDELLE	DUVANEL Fabien	JACQUOT Christophe	DI TOMMASO Vito
LIERCOURT	TRANCART Christian	DUPONT Stéphane	POIRET-BALESDENT Marie-Llne

u) 2020.049 Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région d'Ailly le Haut Clocher

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2019/457 du 19 novembre 2019 portant transformation du SIAEP de la région d'Ailly-le-haut-Clocher en syndicat mixte fermé à compter du 1^{er} janvier 2020
- considérant que la communauté d'agglomération de la Baie de Somme devient membre du syndicat, en représentation-substitution de la commune de Fontaine-sur-Somme
- considérant qu'il y a lieu de désigner 3 délégués

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité (2 blancs)

FONTAINE SUR SOMME	GAVOIS Gilles	DULIN Jean-Luc	SCELLIER Jean-Michel
---------------------------	---------------	----------------	----------------------

v) 2020.050 Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Frucourt

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2019/458 du 19 novembre 2019 portant transformation du SIAEP de la région de Frucourt en syndicat mixte fermé à compter du 1^{er} janvier 2020
- considérant que la communauté d'agglomération de la Baie de Somme devient membre du syndicat, en représentation-substitution des communes de Bailleul, Citernes, Frucourt, Limeux, Mérélessart, Vaux-Marquenneville et Wiry-au-Mont
- considérant qu'il y a lieu de désigner 14 délégués

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité (2 blancs)

BAILLEUL	CALIPPE Marion	FRION Fabrice
CITERNES	CHATENAY Luc	PLE Bernard
FRUCOURT	GRANCOURT Céline	LEROY Virginie
LIMEUX	BIHET Arnaud	GAUTHIER Albert
MERELESSART	HORVILLE Régis	MACQUET Emmanuel
VAUX MARQUENNEVILLE	GALLET Jérôme	DUCHAUSOY Edouard
WIRY AU MONT	REGNIER Marcel	AUBERT Bertrand

w) 2020.051 Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la région de Coulouvillers

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales
- Vu l’arrêté préfectoral n° 2019/456 du 19 novembre 2019 portant transformation du SIAEP de la région de Coulouvillers en syndicat mixte fermé à compter du 1^{er} janvier 2020
- considérant que la communauté d’agglomération de la Baie de Somme devient membre du syndicat, en représentation-substitution des communes de Caours et Neufmoulin
- considérant qu’il y a lieu de désigner 6 délégués

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne à l’unanimité (2 blancs)

CAOURS	RANDON Philippe	DELAITRE Jacky	SONNEVILLE Jean-Marie
NEUFMOULIN	LEGRIS François-Xavier	BOISSADY Maxence	DEVAUX Loïc

Départ de Monsieur Jérôme VOISIN.

x) 2020.052 Syndicat Intercommunal d’Adduction d’Eau Potable du Vimeu Vert

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales
- Vu l’arrêté modificatif n° 2020/003 du 14 janvier 2020 portant transformation du SIAEP du Vimeu Vert en syndicat mixte fermé à compter du 1^{er} janvier 2020
- considérant que la communauté d’agglomération de la Baie de Somme devient membre du syndicat, en représentation-substitution des communes de Doudelainville, Huppy et Mareuil-Caubert
- considérant qu’il y a lieu de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne à l’unanimité (2 blancs)

	TITULAIRE	SUPPLEANT
DOUDELAINVILLE	BOUTROY Rémy	CAVILLON Franck
HUPPY	BRICHEUX Alain	DUBOIS Arnaud
MAREUIL CAUBERT	CREPIN Guylain	DESCAMPS Mathieu

y) 2020.053 Syndicat Mixte pour l’assainissement collectif du Val de Somme

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales
- Vu l’arrêté préfectoral n° 2019/460 du 19 novembre 2019 portant transformation du SIA du Val de Somme en syndicat mixte fermé à compter du 1^{er} janvier 2020
- considérant que la communauté d’agglomération de la Baie de Somme devient membre du syndicat, en représentation-substitution des communes d’Eaucourt-sur-Somme, Erondelle et Liercourt
- considérant qu’il y a lieu de désigner 9 délégués

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne à l’unanimité (2 blancs)

EAUCOURT SUR SOMME	LEGER Jean-Marie	BOURGOIS Jean-Luc	CARBONNEL Dominique
ERONDELLE	JACOB Claude	DISSOUS Harry	DUVANEL Fabien
LIERCOURT	TRANCART Christian	SELLIER Vincent	TETU André

z) 2020.054 Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de Nouvion en Ponthieu

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales

- Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/005 du 14 janvier 2020 portant transformation du SIAEP de Nouvion-en-Ponthieu en syndicat mixte fermé et extension de son périmètre avec intégration des communes de Saily-Flibeacourt et Le Titre à compter du 1^{er} janvier 2020
- considérant que la communauté d'agglomération de la Baie de Somme devient membre du syndicat, en représentation-substitution des communes de Drucat et Grand-Laviers
- considérant qu'il y a lieu de désigner 6 délégués

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité (2 blancs)

DRUCAT	PARSIS Laurent	BIGARNET Antoine	FARCY Julien
GRAND LAVIERS	WARGNIER Armel	MENNESSON Christophe	MILLOT François

Z+) 2020.055 Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/006 du 14 janvier 2020 portant transformation du SIAEP de Picardie en syndicat mixte fermé à compter du 1^{er} janvier 2020 et extension de son périmètre
- considérant que la communauté d'agglomération de la Baie de Somme devient membre du syndicat, en représentation-substitution des communes d'Arrest, Boismont, Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Estréboeuf, Franleu, Lanchères, Mons-boubert, Pendé, Saigneville, Saint-Blimont et Vaudricourt
- considérant qu'il y a lieu de désigner 24 délégués

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité (2 blancs)

ARREST	BOUCHARD Armel	OSERET Sylvain
BOISMONT	PETIT Jean-Paul	GEST Jean-Luc
BRUTELLES	MOREL Guillaume	DE POMMERAUX Marc
CAYEUX-SUR-MER	BRUNET Régis	PROUVOST Philippe
ESTREBOEUF	MACHAT Jean-Marie	THBAUT Jean-Marc
FRANLEU	VIMEUX Yves	BAILLEUL Philippe
LANCHERES	BLONDIN Jean-Yves	ZIOUNE Christophe
MONS-BOUBERT	DELAHAYE Emmanuel	FRANCOIS Christian
PENDE	DUCROCQ Bernard	GERVAIS Jacqueline
SAIGNEVILLE	DEVISME Gérald	MONGOUR Christian
SAINT-BLIMONT	MARQUE José	DUBOIS Antoine
VAUDRICOURT	HENOCQUE DOMINIQUE	THIEBAULT Robert

Le Président informe les délégués sur les compétences des Vice-Présidents et des Conseillers Délégués et lève la séance à 21h20

**Le Président de la CABS.
Pascal DEMARTHE**